

CONSTATATION DE LA RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

EMPLOYEUR	
DENOMINATION :	
ADRESSE COMPLETE :	
SIRET :	TEL. :
MAIL :	
REPRESENTE PAR :	
APPRENTI(E)	
NOM PRENOM :	
ADRESSE COMPLETE :	
NE(E) LE :	TEL. :
MAIL :	
FORMATION PREPAREE :	
CFA :	
REPRESENTANT LEGAL SI L'APPRENTI(E) EST MINEUR(E)	
NOM PRENOM :	
ADRESSE COMPLETE :	
TEL. :	MAIL :

Il est mis fin, dans les conditions prévues par l'article L.6222-18 du code du travail, au contrat d'apprentissage susvisé qui a débuté le/...../..... et qui devait normalement expirer le/...../.....

La date d'effet de la résiliation est la suivante :/...../.....

La résiliation intervient pour le motif suivant (cocher la case correspondante) :

- Pendant les 45 premiers jours, consécutifs ou non, de présence effective en entreprise (période d'essai)
- Commun accord
- Licenciement pour (*raier les mentions inutiles*) faute grave de l'apprenti(e) ; inaptitude de l'apprenti(e) ; force majeure ; suite à l'exclusion définitive de l'apprenti(e) par le CFA ; suite du décès d'un employeur maître d'apprentissage dans une entreprise unipersonnelle
- Démission après saisine du médiateur de l'apprentissage
- Obtention du diplôme
- Liquidation judiciaire de l'employeur

Fait à, le

Signatures

En cas de rupture d'un commun accord, toutes les parties doivent signer le document. Pour les autres cas, seule la signature de la partie demanderesse est nécessaire.

Employeur	Apprenti(e)	Représentant légal

Une copie de cette rupture doit être obligatoirement transmise à l'OPCO dont dépend l'employeur, ainsi qu'au Directeur du CFA.